

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 décembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'estime troublante l'intention annoncée par le vérificateur général d'établir une ligne téléphonique spéciale qu'utiliseront des fonctionnaires pour lui dénoncer, sous le sceau de l'anonymat, d'autres fonctionnaires. Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est que le vérificateur général semble faire fi de l'avis du commissaire à la protection de la vie privée, qui juge dangereuse et peut-être même illégale la ligne téléphonique spéciale en question.

J'estime que les fonctionnaires ont le droit de connaître leurs dénonciateurs et j'invite le gouvernement à ne pas approuver des crédits qui consacraient, subventionneraient et institutionnaliseraient les dénonciations anonymes, en tout cas pas avant que le Parlement ait pu examiner pleinement la question.

Je rejette d'emblée l'affirmation voulant qu'une ligne pour les dénonciations au vérificateur général soit l'équivalent de la ligne pour les dénonciations à la police. Le vérificateur général devrait comprendre qu'il ne s'agit pas là d'associations de malfaiteurs du crime organisé, mais de fonctionnaires canadiens qui travaillent consciencieusement. Nous sommes tous à la recherche d'économies au Canada, mais pas au mépris des libertés individuelles.

Je ne pense pas que le vérificateur général puisse se permettre de faire fi de l'avis du commissaire à la protection de la vie privée lorsque cela concerne des libertés individuelles, pas plus que le commissaire à la protection de la vie privée ne pourrait se permettre de faire fi de l'avis du vérificateur général lorsque cela concerne des pratiques comptables.

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, l'imposition de droits de douane au maïs américain constitue, pour les éleveurs de bétail des provinces de l'Atlantique, un lourd fardeau supplémentaire. À l'heure actuelle, ces agriculteurs, qui luttent déjà pour demeurer compétitifs, paient leurs provendes plus cher parce que les frais de transport dans cette région sont plus élevés qu'ailleurs au Canada. À cela vient s'ajouter ce fardeau excessif que représente les droits de douane sur le maïs, droits que les agriculteurs des autres régions n'ont pas, eux, à payer.

Je demande donc au ministre d'État chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires de traiter cette question en priorité, et de prendre des mesures pour supprimer ces droits de douane qui nuisent à tous les éleveurs de bétail des provinces de l'Atlantique.

* * *

HAÏTI

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a reporté l'expulsion des Haïtiens qui craignent d'être persécutés par le gouvernement d'oppression du général Namphy. Ils ont de bonnes raisons de craindre les persécutions.

Le 4 octobre, des hommes de main ont menacé le personnel de Radio Soleil, Radio Cacique et Radio Haïti. Le 6 octobre, Vilme Eleazar, de la commission justice et paix de l'Église catholique, a été poignardé après avoir manifesté, avec 46 autres membres de la commission, contre le gouvernement. Le 12 octobre, un propriétaire terrien, quatre soldats et un sous-lieutenant de l'armée ont abattu un paysan à propos d'une dispute au sujet de terres. Le 1^{er} novembre, un manoeuvre et un chef politique de l'opposition ont été arrêtés et battus par la police.

Récemment, deux missionnaires québécois ont été assassinés. Dans la section communale de Plaisance, toutes les assemblées publiques sont interdites, même si elles sont de nature religieuse. Renaud Bernardin, dans *Le Devoir*, appelle cela du terrorisme d'État et fait remarquer que les candidats aux postes les plus élevés utilisent la force pour bloquer les élections et demandent que les